Proposition présentée par les députés:
Mme et M. Nelly Guichard et Hubert Dethurens

Date de dépôt: 6 juin 2000
Messagerie

Proposition de motion
sur des mesures d'accompagnements pour le tram 13, rue de Lausanne

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- la concession délivrée aux TPG par le Conseil fédéral en vue de l'exploitation de la prolongation de la ligne de tramway 13, à la rue de Lausanne et à l'avenue de France jusqu'à la place des Nations ;
- l'approbation des plans de l'Office fédéral des transports ;
- la décision dudit office de lever les recours ;
- l'état d'avancement des études permettant d'entreprendre les travaux sans délai et de les achever dans un délai de vingt-sept mois ;
- la nécessité d'offrir la possibilité d'un transfert modal à cette entrée importante de l'agglomération urbaine ;
- la décision de la Commission des transports de reporter le vote du crédit pour le parking d'échanges de Sécheron ;

invite le Conseil d'Etat

à tout mettre en œuvre afin qu'un parking d'échanges (P+R) à Sécheron soit à disposition des usagers au moment de la mise en service de la ligne 13 jusqu'à la place des Nations.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de sa séance du 28 mars 2000, la Commission des transports a décidé d'ajourner le vote du crédit permettant de réaliser le parking de Sécheron.

La Commission des transports a donc refusé d'accorder sa garantie pour un prêt de 20 millions en faveur de la Fondation des parkings estimant que le projet présenté dans le projet de loi 8186 était peu clair et vraisemblablement pas définitif. La direction de la Fondation des parkings elle-même n'a pas été en mesure de défendre ce projet avec conviction, faute de précisions. A ce stade, la possibilité de regrouper le parking de l'OMC et celui de Sécheron a aussi été évoquée.

Il ne s'agissait pas, de notre point de vue, de simples atermoiements ou de réserves quant au bien-fondé de mettre à la disposition des pendulaires ou autres automobilistes un parking à cet endroit, mais d'un refus d'octroyer à la Fondation des parkings un chèque en blanc.

Comme nous l'avons appris récemment, les dernières oppositions aux travaux permettant la mise en service du tram à la rue de Lausanne ont été levées. Par conséquent, nous estimons qu'il est absolument indispensable de disposer d'un parking d'échanges (P+R) au moment où le tram 13 circulera jusqu'à la place des Nations. Il serait même souhaitable que ce parking soit déjà opérationnel durant les travaux qui seront effectués à la rue de Lausanne. La récente levée des oppositions signifie qu'en principe cette ligne de tram sera réalisée dans un délai de vingt-sept mois. Il est par conséquent urgent de présenter au Grand Conseil un projet de loi qui permette de mettre en service un tel parking afin d'assurer le moment venu un transfert modal adéquat et efficace.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver bon accueil à notre projet de motion et de l'adresser au Conseil d'Etat.